

Sainte-Thérèse, le 11 décembre 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les propriétés situées au 1963-1973-1983, boulevard Lionel-Bertrand à Boisbriand (lot 2 503 189)
V/réf. : 17 3324.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

Lots 2 503 189

1. Autorisation du 19 juin 2015, 2 pages

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document en lien avec les adresses mentionnées dans l'objet.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission

d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5 pages)

Sainte-Thérèse, le 19 juin 2015

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

art. 53-54

N/Réf. : 7321-15-01-00905-10
401259732

Objet : Travaux d'égout pluvial

Madame,

À la suite de votre demande d'autorisation du 9 juin 2015, reçue le 10 juin 2015 et complétée le 18 juin 2015, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'égout pluvial afin d'assurer le drainage d'un terrain industriel contiguë au boulevard Lionel-Bertrand.

Les travaux incluent l'installation des dispositifs suivants :

- deux régulateurs de débit limitant le débit pluvial sortant à 26,7 litres/seconde;
- un séparateur hydrodynamique d'une capacité de 31 l/s à 60% d'enlèvement des MES;
- 46 chambres de rétention
- une rangée Isolator 23-24

Les travaux auront lieu sur le lot 2 503 189, cadastre du Québec, ville de Boisbriand, MRC Thérèse-De Blainville.

Coordonnées géodésiques 276 751; 5 051 788, selon le système de référence NAD 83 MTM zone 8.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Requête d'autorisation, datée du 9 juin 2015, reçue le 10 juin 2015, signée par art. 53-54 et 23-24 une page et les dix annexes jointes, dont les plans C-201 à C-208;

- Lettre d'engagement datée du 15 juin 2015, signée par 53-54 concernant la gestion de l'espèce envahissante nerprun carthatique.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hélène Proteau', written over a faint circular stamp.

HP/ST/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides